

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil onze

Le 27 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2011

**PRESENTS : MMES MOUNIER – COUTEAU**

**MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –**

**BOIVENT – JAVELAUD – MERCIER – TEILLET**

**ABSENTS : MME BOUDOIRE**

**MM. ALLEGRE – CALVET – REMAUD – SUTRE**

**POUVOIRS : M ALLEGRE a donné pouvoir à M. TEILLET**

**M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT**

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

**201133d**

**OBJET : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5210-1 et suivants,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Charente établi et transmis par Monsieur Préfet de la Charente par courrier du 04 mai 2011,

Considérant que ce schéma a été adressé pour avis aux conseils municipaux et aux organes délibérant des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par des propositions de modifications de la situation existante en matière de coopération intercommunale,

Considérant que ce schéma a été notifié le 04 mai 2011 et que les collectivités disposent de trois mois pour se prononcer et que faute de délibération dans ce délai, celle-ci serait réputée favorable,

Considérant que la suppression d'un certain nombre de syndicats intercommunaux, prévue au schéma, serait de nature à désorganiser les services rendus à la population et l'action de nos collectivités,

Considérant que la création de très grandes collectivités serait de nature à nuire à une mutualisation efficace et efficiente des compétences et des services,

Considérant qu'il est essentiel d'apprécier les périmètres territoriaux au regard des bassins de vie et des territoires vécus par les habitants et qu'en ce sens ils doivent être établis à l'initiative des élus de ces territoires,

Considérant que la création de ces structures était le fruit d'une large réflexion d'élus ayant la volonté d'apporter un service efficace aux administrés de leur territoire,

Considérant que la commune de JAULDES est concernée par ce projet au titre :

- du retrait de la commune de MORNAC du syndicat de « Pays d'Entre Touvre et Charente »,
- de la dissolution du syndicat mixte à vocation multiple (SMVM) de CHAMPNIERS,
- de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de la région de CHAMPNIERS et de PUYREAUX,
- de la dissolution du syndicat mixte à vocation scolaire (SMVOS) de SAINT AMANT DE BOIXE.

Considérant que la demande de dissolution du SMVM et le transfert de ses compétences à la communauté de communes « Braconne & Charente » entraîneraient un transfert de notre compétence voirie vers notre communauté que nous ne souhaitons pas,

Considérant que les conseils syndicaux du SMVM et de la CdC « Braconne & Charente » vont se prononcer contre la dissolution du SMVM et le transfert de la compétence voirie vers la CdC « Braconne & Charente »,

Considérant que la demande de dissolution du SMVOS a reçu, par délibération du 27 mai 2011, un avis défavorable de son conseil syndical,

Le Conseil Municipal de JAULDES réunit le 27 mai 2011 :

- émet un avis globalement défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale établi par Monsieur le Préfet de la Charente,
- adopte à l'unanimité des présents la présente délibération.

Fait à Jauldes, le 30 mai 2011

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

